

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-12-09

Objet : Contrat d'objectifs Niveau 1 - MDN

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient représentés : Mme HEBERT Christelle donne procuration à M. MEDJAHED Farid / M. HOUBE Loïc donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Le Département du Nord affirme une politique volontariste en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales. Sur la base d'états des lieux actualisés, il accompagnera les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population (lutte contre les exclusions, illettrisme...).

Conformément au schéma départemental de développement de la lecture publique adopté par la délibération du 14 décembre 2020, le Département du Nord, acteur du développement territorial, contribue à travers les missions confiées à la Médiathèque départementale du Nord à :

- * Aider les bibliothèques (la médiathèque est comprise dans le terme « bibliothèque ») à être des espaces de citoyenneté et d'échanges en proposant une offre documentaire diversifiée et plurielle et permettre « l'épanouissement culturel de l'individu et des groupes sociaux » ;
- * Garantir l'égal accès du citoyen aux bibliothèques, affirmer le rôle social, culturel et éducatif de la lecture publique ;
- * Développer, soutenir et conforter le maillage pour que chaque Nordiste ait accès à la culture, à l'information et aux loisirs ;
- * S'adapter aux réalités territoriales et aux pratiques culturelles des habitants ;
- * Accompagner les mutations et innover ;
- * Encourager le travail intercommunal entre les bibliothèques et développer des stratégies de coopération entre acteurs sociaux, éducatifs et culturels.

Ainsi, le contrat d'objectifs (Niveau 1) vise à remplacer les anciennes conventions mises en place. Ce contrat a donc pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental du Nord et la commune de LA SENTINELLE pour le développement et l'amélioration du service de lecture publique auprès des habitants.

Les principaux objectifs de ce contrat sont de permettre l'accès des habitants de la commune à la médiathèque (culture, information, documentation, loisirs) en assurant l'accessibilité à tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale mais aussi d'offrir au public des collections actualisées et des services de qualité avec du personnel formé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'objectifs Niveau 1. Le contrat d'objectifs est valable 3 ans à compter du 13 décembre 2023. Un suivi des objectifs à atteindre fera l'objet d'un échange annuel. Les objectifs devront être atteints au terme des 3 ans afin de permettre la poursuite du partenariat.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le : 15/12/2023

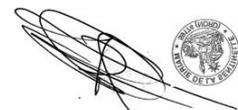
Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le(la) secrétaire de séance,



Le Maire,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_09
Objet :	23-12-09 - Contrat d'objectifs MDN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.9 - Culture
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_09-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_09-DE-1-1_0.xml	text/xml	852 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_09 _ Contrat d_objectifs MDN.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_09-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	192.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2023 à 14h40min17s	Reçu par le MI le 2023-12-15